

Les subsides

C'est pour cette raison que nous avons parcouru le pays. Notre groupe de travail spécial sur l'hygiène et la sécurité dans les lieux de travail a donc fait des recommandations dans un rapport intitulé: «Graveyard Shifts—Life and Death on the Job in Canada». Nous avons présenté ce rapport à la Chambre des communes et aux divers ministres du Travail qui se sont succédé depuis quelques années. Nous avons rencontré, je le répète, les administrateurs et les travailleurs.

Selon moi, tout le monde s'entend pour dire que la loi actuelle est tout à fait inadéquate. C'est pourquoi nous intervenons, car nous croyons que ces lacunes doivent être comblées. Même si les solutions proposées par l'actuel ministre du Travail (M. Ouellet) dans le projet de loi C-34 sont loin d'être parfaites, pour le bien des travailleurs actuellement visés par la loi fédérale et ceux qui le seront si le projet de loi C-34 est adopté, nous croyons que ces propositions doivent être adoptées avant les vacances d'été ou avant que des élections fédérales ne soient déclenchées.

● (1210)

Il y a un certain nombre de raisons pour lesquelles nous pensons que c'est nécessaire. Il semble que l'on adopte toujours des mesures législatives en faveur des travailleurs avant des élections générales. La dernière fois, c'était en 1978. En d'autres termes, si elle n'est pas adoptée maintenant, que les prochaines élections conduisent à un gouvernement libéral ou à un gouvernement conservateur, on ne présentera pas à la Chambre cette mesure ou une mesure équivalente.

La semaine dernière, nous avons proposé au gouvernement et à l'opposition officielle un débat d'une journée de deuxième lecture, pour ensuite l'envoyer en comité, mais nous voulons être assurés que la mesure reviendra à la Chambre et sera adoptée avant le 29 juin, c'est-à-dire avant les vacances. En tant que critique de la sécurité et de la santé professionnelle pour notre parti, je peux garantir que nous siégerons le matin, l'après-midi et le soir pour nous assurer qu'autant de représentants que possible de l'industrie et des syndicats pourront témoigner devant le comité.

Nous sommes également d'avis que des modifications devraient être apportées en comité. Il y a des domaines qui ont besoin d'être améliorés, mais pour l'amour du ciel, monsieur le Président, ne laissons pas d'autres personnes mourir. Ne laissons pas d'autres personnes non protégées par le Code canadien du travail. Ne laissons pas sans protection ces centaines de milliers d'employés du gouvernement fédéral. N'oublions pas les gens qui travaillent pour les chemins de fer ou sur les plate-formes de forage semblables à l'*Ocean Ranger*. N'oublions pas leurs inquiétudes, assurons-nous avant le congé que les trois partis de la Chambre arrêtent de faire de la politique et adoptent une mesure législative qui, malgré ses défauts, constitue une nette amélioration par rapport à celle qui régit les conditions de travail de nombreuses personnes.

Nous pouvons donner des exemples des problèmes qui existent actuellement. Nous pouvons parler des employés du gouvernement fédéral de l'autre côté de la rivière à Hull qui travaillent dans des immeubles où la ventilation n'est pas bonne. Nous pouvons parler des problèmes de ceux qui travaillent

devant des écrans cathodiques et de leur taux accru d'absentéisme qui est prouvé. Nous pouvons parler des gens qui sont morts dans les élévateurs à grains parce qu'il n'y a pas suffisamment d'inspecteurs fédéraux. Nous pouvons également parler des villes que je représente, Flin Flon et Snow Lake, des localités minières qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral et ne savent même pas qu'il y a des gens du ministère du Travail qui devraient être là pour inspecter les chantiers. Nous pourrions discuter de tout cela dans ce débat.

Ce que j'aimerais vraiment dire maintenant, monsieur le Président, et que je continuerais à rappeler, c'est que la seule façon d'améliorer la santé et la sécurité des travailleurs, c'est que la Chambre s'engage à adopter cette mesure législative avant les vacances. Nous le pouvons. Vendredi dernier, nous avons adopté trois mesures en un après-midi. Lorsqu'il s'agit d'augmenter nos traitements, la Chambre a prouvé qu'elle pouvait agir très rapidement; lorsque nous avons affaire à des mesures qui sont chères au cœur de certains, ici, nous agissons rapidement.

Le projet de loi C-34 qui vise à modifier le Code du Travail du Canada, est très cher à la santé et à la sécurité des travailleurs et nous aimerions qu'il soit adopté aussitôt que possible. Nous sommes prêts à discuter avec les leaders à la Chambre des deux autres partis, nous sommes prêts à traiter à la Chambre ou derrière les rideaux, pour être sûrs que cette mesure soit adoptée. Une fois de plus, j'en appelle aux deux partis pour qu'ils s'engagent à le faire dès cet après-midi durant le débat.

Le président suppléant (M. Guilbault): Questions ou observations? Débat.

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir dans ce débat à la suite des remarques des représentants du Parti progressiste conservateur et du Nouveau parti démocratique qui semblent tous les deux reconnaître l'importance de cette législation, le projet de loi C-34, qui a pour objet d'amender le Code du travail.

Je ne veux pas me lancer dans une polémique partisane et tenter d'établir que c'est la faute d'un parti politique plutôt que d'un autre parti politique si ces amendements tant attendus au Code du travail n'ont pas encore été votés. Je trouve regrettable à la fois les deux motions de non confiance présentées, et par le Parti progressiste conservateur, et par le Nouveau parti démocratique. Ce qui est important, ce n'est pas de savoir si nous aurions dû dans le passé agir ou ne pas agir, si nous sommes en retard d'un an, deux ans, trois ans ou quatre ans, pour amender le Code du travail. Ce qui est important, c'est de ne pas se retourner et regarder en arrière, mais de regarder aujourd'hui ce que nous avons devant nous, c'est-à-dire des amendements depuis longtemps désirés qui vont hors de tout doute améliorer considérablement le Code canadien du travail, des amendements qui vont aider les travailleurs et les travailleuses Canadiens dans leur milieu de travail, des amendements qui sont désirés et souhaités par toutes les grandes centrales syndicales du Canada, des amendements qui ne sont pas excessifs, mais qui représentent une juste mesure dans l'éventail des lois qui régissent le travail au Canada, de telle sorte que ces amendements qui ne sont pas excessifs, sont tout aussi bien acceptés tant du côté syndical que du côté patronal.